

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 janvier 2015

ETAIENT PRESENTS : CETTIER Patrick, DESESTRET Mireille, PASSAS Jean-Claude, BLANC David, NURY Yvan, BALTHAZARD Isabelle, BUTAUD Josette, CHAPOUTIER Nicolas, DESBOS Marie-Chantal, ENGELVIN Danielle, LASANCE Marion, LUBAC Jean-François, MARTIN Laurence, PEYROT Alain
ABSENTE EXCUSEE : BILLON Pascale

Le PV du 11 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Echange de terrain à la Tuilière

M. et Mme Betton ont fait border leurs parcelles ZB 116 – 117 - 118 qui limitent le chemin d'exploitation n° 77. Le document d'arpentage a été établi. Pour améliorer la circulation sur ce chemin et se mettre en alignement avec le coffret électrique de la parcelle voisine, il a été prévu un échange de terrain. La commune cède 46 m² à M. et Mme Betton et ces derniers cèdent 17 m² à la commune.

Ces ventes auront lieu moyennant un euro. Les frais de rédaction d'acte et de publicité foncière afférents à cette opération seront partagés pour moitié entre la commune et les propriétaires.

Accord du conseil.

Assainissement collectif au Bois du Poulynx et des Poulynx

Le bureau d'études B.E.A.U.R. a fait l'étude préliminaire pour la création d'un système d'assainissement collectif aux Bois du Poulynx et aux Poulynx. Le coût des travaux est estimé à :

- collecte et transfert : 398 601.25 € H.T.
- station d'épuration : 198 812.42 € H.T.

Ces travaux pourraient être financés par l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux).

Le conseil approuve le dossier dressé par le bureau d'études B.E.A.U.R et sollicite l'aide maximum de l'Etat pour la réalisation de ces travaux.

Le terrain retenu pour la station d'épuration se situe sur la parcelle ZN 26 d'une surface de 8 300 m². Une partie seulement de cette parcelle sera nécessaire et un document d'arpentage sera établi quand les travaux seront terminés pour n'acheter que le terrain nécessaire. Le prix proposé est de 0.50 €. Une promesse de vente pour une surface approchée de 2500 m² devra être signée par les propriétaires.
Accord du conseil pour le prix de 0.50 € le m².

Monsieur le Maire précise qu'il a présenté à des élus d'Etables le projet pour savoir s'ils seraient éventuellement intéressés par le raccordement des maisons limitrophes du hameau des Bois du Poulynx à la station d'épuration. Après réflexion, ils ne souhaitent pas s'associer à notre projet.

Divers

Le syndicat des vignerons propose la signature d'une convention pour la mise en place d'une signalisation de l'AOC St Joseph sur la commune. Le conseil donne son accord.

Le devis de l'Entreprise Vivaroise de Travaux Publics pour la réfection du chemin d'Iserand pour 100 m² d'un montant de 2 840 € HT est accepté.

Des devis ont été demandés pour la réfection de la toiture de la salle André Paya à la Tuilière.
Le conseil retient l'offre de l'entreprise Blachon de Sècheras.

Une demande de signalisation est faite au sujet de cette salle.

Mireille Desestret rappelle les dates des élections départementales des 22 et 29 Mars 2015 (prévoir la tenue des bureaux de vote).

CCAS : une question est posée sur le report éventuel de l'âge ouvrant droit au repas du CCAS, à ce jour 60 ans, estimé trop tôt aux vues du recul de l'âge légal de la retraite.